

*Supplément au Cahier n°138*

**« *Au printemps de quoi rêvais-tu ?* »**

***Les moments 68 en Ardèche***

Annexes 4 à 6 de l'article « L'œil du préfet »  
Jean-Louis Issartel pp. 3 à 5

Complément à l'article « Femmes en mouvement... à Privas dans les années 70-80 »,  
Dominique Buis, pp. 7



**Annexes 4 à 6 de l'article paru dans le n°138 des Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, mai 2018 et AD07 158 W 294**

**Annexe 4 : Implantation syndicale d'après les élections professionnelles de décembre 1966-avril 1968**  
(sources : AD07 158 W 307). Le chiffre entre parenthèses désigne le nombre de salariés.

Entreprises où un seul syndicat est représenté	Entreprises où un syndicat domine	Entreprises listes commune CGT-CFDT	Entreprises dépourvues de représentation syndicale
<p>CGT Chomarat (textile) Le Cheylard (358) TSR Satillieu (335) et TSR La Bergere (240) Basaltes français Aubignas (156) Occulta (textile) Tournon (150) Société ard de confection Tournon (140) Ets Fougeirol (mach outils, textile) aux Ollières (62)</p>	<p>CGT SAVIEM (bus) Annonay (1741) CTA (Textiles artificiels) La Voulte (978) ETIT (textile) Tournon (360) Combe Cuir et Peaux Annonay (328) Duchier Cuir et Peaux (Annonay) (321)</p>	<p>Simmons (matelas) à Flaviac (206) Calixte (salaisons) à Vernoux (59) SADEF (soc auxiliaire dvt fertilisation) au Teil (19)</p>	<p>Tannerie Herth à Le Cheylard (101)* Labo pharm Chauvin Blache à Aubenas (66) Ets Ponton (levage) à Chomérac ((52) Moulinage Plantevin à Lalevade (49) Moulinages Chavanoz 2 usines à Chomérac (40 et 42) Ets Denis (constr metall) Quintenas (29) COFRAL (panification) Guilherand (23)</p>
<p>CFDT Montgolfier (papeterie) à Boulieu (214) Labo Lafarge Le Teil (119) Vals Maille à Labégude (106) TP Muruaom au Teil (105)</p>	<p>CFDT Mongolfier-Canson à Annonay (452) Villeroy et Boch (carrelage) à Bourg-Saint-Andéol (359) Lafarge (ciments) à Viviers - Le Teil (319) Fancytex (textile) La Voulte (53)</p>		
<p>FO Fimola (textile à à Saint-Julien-en-Saint-Alban (277)</p>			
<p>CGC</p>	<p>ETIT à Tournon 3<sup>ème</sup> collège uniquement (13)</p>		
<p>Syndicat autonome Fonderie Chambon à La Voulte (168)</p>			

\* Ceci interpelle car la CGT est implantée dans l'usine et mène les luttes notamment à la fin 1967 (rapports des RG AD07 158 W 399).

**Annexe 5 : Participation aux journées d'action du 17 mai 67 et du 13 mai 68 en Ardèche, d'après les RG (sources : ADA 158 W 307 et 158 W 294)**

		Effectifs	17 mai 1967	13 mai 1968
Secteur Public	Enseignement	EN (normal)	1 790	2 166
		EG (gréviste)	1 605 (89,6%)	2 015 (93%)
	PTT	EN	1 278	1 174
		EG	434 (34%)	156 (13%)
	Finances	EN	380	380
		EG	265 (70%)	209 (55%)
	Préfecture	EN	103	100
		EG	27 (26%)	Aucun gréviste
Ponts et Chaussées	EN	840	748	
	EG	560 (31,4%)	98 (13%)	
Communaux	EN	1 300	1 250	
	EG	975 (75%)	305 (24%)	
Hospitaliers	EN	650	Non pris en compte	
	EG	65 (10%)		
Sécurité sociale	EN	275	330	
	EG	270 (98%)	257	
Secteur nationalisé	SNCF	EN	570	523
		EG	515 (90%)	398 (76%)
	EDF-GDF	EN	265	274
		EG	250 (95%)	235 (82%)
Secteur Privé	Métallurgie	EN	4 200	4 165
		EG	3 350 (80%)	3 415 (82%)
	Textile	EN	12 200	3 250
		EG	11 000 (90%)	2 035 (71%)
Bâtiment	EN	6 050	3 600	
	EG	910 (15%)	392 (11%)	
Verrerie	EN	380	Non pris en compte	
	EG	335 (88%)		
Total	EN	29 356	17 966	
	EG	20 226 (68,89%)	9515 (52,96%)	

**Annexe 6 : Implantation syndicale d'après l'élections professionnelles de mai-décembre 1968**  
(sources : ADA 158 W 307). Le chiffre entre parenthèses désigne le nombre de salariés.

Entreprises où un seul syndicat est représenté	Entreprises où un syndicat domine	Entreprises dépourvues de représentation syndicale
<p>CGT Chomarat (textile) Le Cheylard (358) Verrerie Labégude (268) Basaltes français Aubignas (156) Société ardéchoise de confection Tournon (140) Centrifugeuses Rousselet Annonay (71) Chapeaux Boyer Annonay (61) Elf Le Pouzin (47) Société ardéchoise de confection Sarras (40) Construction mécanique Belland Aubenas (30)</p>	<p>CGT SAVIEM (bus) Annonay (1741) CTA (Textiles artificiels) La Voulte (978) Ciments Français Cruas (142) Lafarge Cruas (126 ouvriers) Salaison ardéchoise Roiffieux (66)</p>	<p>Les 5 usines Billion du Teil, Chomérac, Viviers et Privas (370 en tout) Société ardéchoise de moulinage Vals (157) Tissu verre fils A. Chomarat à Mariac (55) Emballages Mirabel à, Saint-Fortunat (44)</p>
<p>CFDT FETT (textile) Saint-Pierre-sous-Aubenas (340) Trigano Tournon (66) Labo Plantier Annonay (61) Bonnet fr. (peinture-plâtrerie Tournon (38) Ceram Le Pouzin (9) Maitrise Lafarge Cruas (28)</p>	<p>CFDT Chaussures Soric Tournon (227) Fusils de chasse à Saint-Jean-de-Muzols (161)</p>	
<p>FO Fimola (textile) à Saint-Julien-en-Saint-Alban (277)</p>		
<p>CGC</p>	<p>ETIT à Tournon 3<sup>ème</sup> collège uniquement (13)</p>	
<p>Syndicat autonome Fonderie Chambon à La Voulte (168)</p>		

A noter chez Rampa Le Pouzin (252), l'existence d'un syndicat autonome majoritaire à 66,8%, les 33,17% restants allant à la CGT.



## Rappel historique du combat national pour la contraception puis l'IVG

Une loi du 31 juillet 1920 avait condamné la contraception aussi sévèrement que l'avortement, il fallait repeupler la France après 14-18.

Après la Seconde Guerre mondiale, quatre anciens résistants vont trouver dans le combat pour la contraception un prolongement à leur engagement pour rendre les hommes et les femmes plus responsables de leurs actes : les gynécologues Henri Fabre et Pierre Simon, le politique Lucien Neuwirth et le chimiste Jean Comérot. Pierre Simon à Paris rencontre Marie-Andrée Lagroua Weill Hallé, gynécologue, et Evelyne Sullerot, sociologue de l'association protestante « La maternité heureuse » fondée en 1956 et qui prendra en 1960 le nom de « Mouvement Français pour le Planning Familial ».

10 Juin 1961 : Henri Fabre brave l'interdit et inaugure le premier centre de planning familial à Grenoble. L'émission « Cinq colonnes à la Une » fait un reportage sur ce centre et quelques mois après Pierre Simon et Mme Lagroua Weill Hallé en ouvrent un à Paris. Pierre Simon déjà pionnier pour l'accouchement sans douleurs est un franc-maçon ; il va mobiliser ses réseaux pour soutenir la cause de la contraception. Il ramène des valises de spermicides de Londres. Les femmes s'en font envoyer par la poste, mais la CFTC des PTT actionne ses syndicalistes pour détruire les colis qui dès lors vont voyager de l'Angleterre vers Genève. Jusqu'à ce que Jean Comérot fabrique l'Alpagel à Grenoble.

Dans les années 50, un journaliste, Jacques Derogy, communiste, veut éveiller les consciences et fait une enquête sur l'avortement : « Les femmes sont-elles coupables ? ». Il envoie son enquête à Maurice Thorez qui répond dans *L'Humanité* que les ouvrières n'ont pas à prendre les vices des bourgeoises.

Il faut un politique pour porter le combat, Pierre Simon rencontre alors le député de la Loire Lucien Neuwirth. De Gaulle connaît Neuwirth depuis la Résistance et finit par concéder : « Il faut que transmettre la vie soit un acte lucide ».

A partir du 1er juillet 1967 les débats s'ouvrent à l'Assemblée nationale composée alors de 476 hommes et 11 femmes. Neuwirth est soutenu par les socialistes et les communistes finalement ralliés à la cause. Par contre dans son camp on dénonce les dangers de la pilule qui ferait naître des anormaux, qui entraînerait une dissolution des mœurs... Lucien Neuwirth est traité de « fossoyeur de la France ».

Le 28 décembre 1967 la loi autorise la fabrication et la délivrance de contraceptifs et légalise les centres du planning familial. Les décrets ne seront appliqués qu'en 1969-72.

### Le combat pour l'interruption volontaire de grossesse

Le 5 avril 1971 *Le Nouvel Observateur* publie : « Le manifeste des 343 déclarant avoir avorté », *Charlie Hebdo* va titrer : « Qui a engrossé les 343 salopes ? ». Simone de Beauvoir en a rédigé l'argument : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité... Je déclare avoir avorté, de même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre ».

Octobre 1972, Gisèle Halimi, avocate et porte-parole de « Choisir », mouvement présidé par Simone de Beauvoir, défend une jeune fille violée, coupable d'avoir avorté, ainsi que sa mère, deux collègues et l'avorteuse au Procès de Bobigny. Le procès fut bien relayé par les médias car les femmes étaient nombreuses aux portes du tribunal. Des personnalités vont s'y présenter, des femmes bien sûr : Delphine Seyrig, Françoise Fabian, mais aussi des hommes : Michel Rocard, Aimé Césaire, des scientifiques : Monod et Jacob, Rostant et le courageux Professeur Milliez, médecin catholique, qui sera sanctionné par le Conseil de l'Ordre et refusé à l'Académie de Médecine.

1973, fondation du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC). Le MFPPF va se rapprocher du MLAC. Simone Iff, venue du MLAC, va prendre la présidence du MFPPF.

Le combat se radicalise, on ouvre des cliniques clandestines où l'on va pratiquer l'IVG par « aspiration » pour des grossesses de 6 à 8 semaines maximum. Pour des dates plus avancées, ce sera le co-voiturage vers la Hollande ou l'Angleterre (cf. le film « L'une chante, l'autre pas »).

Mai 1973 à Grenoble, les gynécologues Annie Ferrey Martin et Jacques Manent ainsi que des militants sont arrêtés pour avoir pratiqué des avortements. Une grande manifestation de soutien est organisée. Paraît alors le Manifeste des 331 médecins se prononçant pour l'IVG et la contraception.

1974, Françoise Giroud est nommée secrétaire d'Etat à la Condition des Femmes par Giscard d'Estaing.

Janvier 1975, promulgation de la loi Veil, mais votée pour cinq ans. Les débats mémorables auxquels Simone Veil, ministre de la Santé, fut soumise vont durer de novembre à décembre 74.

Novembre 1979, on réexamine la loi Veil, 35 000 femmes défilent dans la rue à Paris demandant la gratuité de l'IVG.

1982, Yvette Roudy, ministre du Droit des Femmes sous Mitterrand, fait voter la loi sur le remboursement de l'IVG.